

OCTOBRE

2025



LA FSU TERRITORIALE

**“Tous les hommes dépendent les uns des autres.
La solidarité humaine est la condition”**

D'Erich Fromm

La Bafouille des agents des Collèges du val de Marne

ACTUALITE SYNDICALE

Page 1

Quand tu as la preuve
que ton employeur ment..



Page 2

... Monsieur Capitano...



Page 3

La FSU aux cotés des agents
en fin de carrière



Page 4

Fiche de paie,
l'essentiel sans stress



Page 5

Utilisez votre messagerie professionnelle
Le dossier administratif individuel



Page 6

Les instances



Syndicat FSU SNUTER 94
Section du CD - Secteur Collèges 94
Immeuble Solidarité Niveau -3
7-9 voie Félix Eboué
94000 Créteil



Quand tu as la preuve que ton employeur ment lors d'une audience en référé La FSU contre le Conseil Départemental du Val de marne...

En 2023, nous vous avions informés d'un **recours en référé de la FSU** et d'une **requête déposée au tribunal administratif** contre le CD94, **non-respect de son obligation de résultat** en matière de santé physique et psychique des agents.

Face aux difficultés récurrentes dans les services sociaux (EDS, Placement Familial, MNA), nous avons dénoncé : le risque d'agressions physiques et verbales, la surcharge de travail et les risques psychosociaux, l'**absence de mesures minimales** de protection relevée par la médecine préventive en 2023 et 2024.

Pour la FSU, l'employeur commet une faute en ne développant ni prévention primaire (supprimer les risques), ni prévention secondaire (accompagner et outiller les agents). Pour tenter de se défendre, le Département a même produit un document **sans logo, ni nom, ni signature**, laissant croire à une augmentation de 137 postes à la DPEJ en 2023.

Etat des effectifs					Contrôle
	Effectif permanent	Effectif remplaçant	Apprenti	Total	Contrôle
2018	710	29	0	739	0
2019	717	29	3	749	0
2020	735	32	3	770	0
2021	727	31	3	761	0
2022	723	20	11	754	0
2023	863	16	12	891	0

L'année 2023 est marquée par l'ouverture de postes au sein de la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ)

Lors de l'audience en référé du 6 juin 2023, le juge a rejeté notre demande en urgence en s'appuyant sur les chiffres fournis par le Département, selon lesquels les effectifs auraient augmenté de 21 % en 5 ans (de 739 à 892 agents).

Or, c'est faux : Les effectifs de la DPEJ n'ont jamais connu une telle hausse. En réalité, ils étaient même inférieurs en 2023 par rapport à 2022, notamment en raison du passage aux 1607 heures qui a conduit de nombreux collègues à quitter le service.

Ce qui, en revanche, a explosé, ce sont les situations d'enfants en danger, sans que les moyens humains nécessaires soient mobilisés pour remplir les missions de protection de l'enfance.

Depuis des mois, nous réclamions des chiffres précis sur les effectifs de la DPEJ (disparus des rapports d'activités depuis 2023).

Cet été, nous avons enfin obtenu la confirmation que **le Département a bel et bien menti** au juge pour se soustraire à ses obligations légales.



Drh.Srs | Munos, Guillaume; Senoussaoui, Mohamed; Barre, Emmanuelle; DuBouetiez, Marie; Desfonds, Damien; Bacci, Audrey; Chapoutot, Fabienne; Viala, A
TR: Demande information sur les effectifs DPEJ entre les années 2023 et 2025

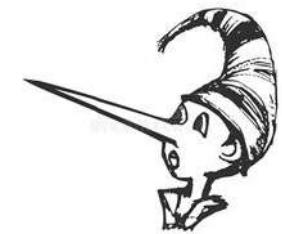
Messieurs, bonjour,

Faisant suite à votre courriel en date du 22 juillet 2025, vous trouverez ci-dessous les renseignements sollicités concernant les effectifs de la DPEJ :

- En décembre 2023, la Direction comptabilisait 757 postes budgétirement autorisés (331 FPH / 426 FPT) ;
- En décembre 2024, 757 PBA (330 FPH / 427 FPT) ;
- En juin 2025, 758 PBA (330 FPH / 428 FPT).

Très cordialement
Le service des Relations Sociales





(suite) Quand ton département ment en audience de référent la FSU contre le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Un tel procédé n'est pas digne d'une Collectivité, encore moins d'un Conseil départemental !
Comment peut-on tromper un juge pour échapper à ses responsabilités ?

La FSU exige des réponses claires et honnêtes sur ces documents falsifiés, et refuse d'attendre encore deux ans pour obtenir des explications.

Cette rentrée 2025-2026 s'annonce particulièrement difficile :

Avec toujours plus de postes vacants ou gelés, **comment garantir un service de qualité aux usagers ?**

Comment protéger réellement les agents alors que chacun supporte une charge de travail vertigineuse, sans moyens adaptés ?

Comment réorganiser nos services sans bilan, sans concertation et sans reconnaître l'engagement des agents ?

Jusqu'à quand ce système à bout de souffle pourra-t-il tenir ?

Pour toute question ou besoin : fsu@valdemarne.fr

La FSU vous souhaite le meilleur mois de septembre possible.



Monsieur Capitanio,

Notre employeur vient de recevoir **la Légion d'honneur** pour son « parcours sans faute et son engagement total pour le département ». Pour la FSU, le bilan est tout autre :

Contre les solidarités

- **Suppression** des aides aux associations caritatives (Croix-Rouge, Restos du Cœur...),
- Suppression des Fêtes des Solidarités et du chèque de fin d'année,
- **Fin** de la carte Améthyste (gratuité des transports pour retraités modestes, handicapés, anciens combattants...),
- Fin du remboursement Imagine R pour les lycéens non boursiers et les étudiants.

Contre le service public

- **Baisse** des effectifs, **fermetures** de services et départs massif de collègues,
- Budget en forte diminution,
- Fermeture de 6 crèches départementales, fusion d'équipements,
- Réorganisations sans concertation,
- **Non-respect** des obligations en santé, sécurité et conditions de travail,
- Gel du régime indemnitaire (RIFSEEP),
- **Refus** du « bonus attractivité » pour les personnels des crèches,
- **Management** autoritaire et toxique,
- Mépris des instances paritaires et des représentants du personnel,
- Aucune politique ambitieuse pour l'attractivité de la collectivité.

Et la liste pourrait encore s'allonger...

La FSU aux cotés des agents en fin de carrière



Au CIG Petite Couronne (92,93,94) les 18, 19 et 20 juin 2025, s'est tenu le forum **"Objectif retraite"**. La FSU y était présente pour accompagner tous les agents territoriaux proches de la retraite.

Votre syndicat FSU reste engagé pour défendre vos droits et vous soutenir à chaque étape de votre parcours.



 **Ayez l'œil,**
Le conseil départemental du Val-De-Marne
organise **courant novembre 2025** son second **forum dédié à la retraite**, à destination des agents

Tous les agents du département: **titulaires ou contractuels** en activités et **à moins de 3 ans de la retraite** sont invités. La retraite est une étape importante dans la vie professionnelle.

Il est essentiel de bien s'y préparer.

Vous avez des questions sur les démarches à effectuer, vos droits, ou encore le fonctionnement des régimes de retraite ?

Notez sur vos agendas

Info complémentaire sur le WhatsApp des adhérents FSU collèges

LA FSU TERRITORIALE

fsu.colleges@valdemarne.fr

Fiche de paie, l'essentiel sans stress

Besoin de détail ? On vous reçoit au syndicat



BULLETIN DE PAIE

HOTEL DU DEPARTEMENT
CONSEIL DEPART. DU VAL DE MARNE
94054 CRETEIL CEDEX

Période du 01/02/2025 au 28/02/2025

FEVRIER 2025

N°APE 8411Z N°SIRET 22940028800010
URSSAF 117000001517123969

Matricule 0001 F

Heures légales 151,67
Base S.S 1 705,71
Grade ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
Fonction

N°S.S 28009401800 00

Nom Prénom
Adresse complète
Ville et code postal

Catégorie	Echelon	Indice	NBI	SFT	Résid	Taux Empl.	Service	
							0520304 - DEVP	
TITULAIRE	07	364	0	0	1	100,00		
Rubrique de paie libellé		Nombre ou base		Taux	Gains	Retenues	Charges patronales	
010N TRAIT. BASE TIT MENS					1 705,71		Taux	Montant
020N IND. RESIDENCE					51,17			
353N TRANSPORT MENS					3,51			
5000N IND-FONC-SUJ-EXPERT.					347,00			

- Supplément familial: attribué par enfant à charge sous condition
- Echelon: Il précise votre situation dans le grade en fonction de votre ancienneté
- Votre Situation administrative : Titulaire, Stagiaire, contractuel, vacataire, apprenti.
- Votre traitement brut: est calculé à partir de votre indice majoré, auquel s'ajoute éventuellement la NBI
- IFSE (indemnités de fonction, de sujessions et d'expertises): Attribution du régime indemnitaire fixé par délibération, il varie selon le grade, la tenue et les fonctions.
- Votre indice majoré: permet de calculer votre salaire de base
- Grade : Correspond au cadre d'emploi, que l'on soit titulaire ou contractuel. Chaque cadre comprend trois grades, chacun assorti de grilles indiciaires, qui déterminent l'évolution de votre carrière.
- La NBI (Nouvelle bonification indiciaire) accorde des points d'indice en plus pour certaines missions définies par décret
- Taux d'activité: Varie selon votre temps de travail

Totaux					2 150,37	461,97	948,06			
Base PAS	Taux personnalisé	Montant PAS	Net à payer avant PAS	Net à payer	Cumul HS non imposable					
1 784,06	2,70	48,17	1 688,40	1 640,23	0,00					
VIREMENT BANCAIRE SG ST OUEN AUMONE CE										

	Brut	Net imposable	Prélèvement à la source	Avantage nature	Heures réalisées	Base plaf. sécurité sociale
Mois précédent	2 132,94	1 784,05	- 48,17		151,67	1 705,71
Mois en cours	2 132,95	1 784,06	- 48,17		151,67	1 705,71
Cumul exercice	4 265,89	3 568,11	- 96,34		303,34	3 411,42

DANS VOTRE INTERET ET POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVER CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DUREE.

Indice Rémun Jrs Plein Trait. Jrs Demi Trait. Jrs Sans Trait.
364 31 0 0

- Prélèvement à la source : Ce montant dépend de votre taux d'imposition sur le revenu
- Net à payer: C'est ce que vous touchez réellement après que l'impôt sur le revenu a été retiré
- Point sur la prise en charge des jours travaillés

Extrait fictif , pour information

LA FSU TERRITORIALE

fsu.colleges@valdemarne.fr





Utilisez votre messagerie professionnelle

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons vous sensibiliser à un point essentiel : l'utilisation de votre adresse e-mail professionnelle pour toutes vos communications liées au travail.

Pourquoi est-ce important ?

Sécurité : le serveur de messagerie du Département protège vos données sensibles.

Fiabilité : une adresse professionnelle renforce le sérieux et la crédibilité de vos échanges.

Centralisation : vos messages sont regroupés, plus faciles à suivre et à retrouver.

Information : vous recevez toutes les actualités concernant votre service, votre direction et la collectivité.

Contacts : gestionnaires, formation, mobilité, représentants du personnel... tout passe par cette boîte.

Attention aux boîtes personnelles

Outlook, Gmail, SFR, Free, Hotmail...

Elles limitent le nombre d'envois possibles.

Résultat : vous risquez de ne pas recevoir toutes les informations (changements, convocations, communications syndicales...).

Besoin d'aide ?

Si vous avez des difficultés pour accéder à votre messagerie :

contactez la DSI au 01 56 72 70 00,
ou vos représentants FSU, qui sont à vos côtés pour vous accompagner.

En résumé

Ne pas utiliser votre adresse professionnelle, c'est courir le risque de manquer des informations essentielles sur vos droits, votre avenir et vos conditions de travail.

Pour être informé, sécurisé et relié à vos interlocuteurs :

Ouvrez et utilisez dès maintenant votre messagerie professionnelle .



Le dossier administratif individuel

Consultable uniquement sur rendez-vous auprès de sa gestionnaire de carrière

Le dossier administratif individuel d'un agent est un outil qui obéit à des principes de neutralité et de transparence.

Il constitue avant tout une garantie de protection pour l'agent.

◆ Consultation du dossier

L'agent peut le consulter à tout moment, sur demande écrite et sur rendez-vous. Il est possible d'être accompagné par un représentant syndical (par exemple de la FSU).

En cas de procédure disciplinaire, l'administration a l'obligation d'informer l'agent de son droit de consultation.

◆ Contenu du dossier

Ce dossier rassemble l'ensemble des documents relatifs à la carrière de l'agent, depuis son recrutement jusqu'à sa radiation des cadres. On y trouve notamment : les pièces concernant l'état civil, la situation familiale et les diplômes, les arrêtés relatifs à la carrière (nomination, avancement, promotion...), les comptes rendus d'évaluations professionnelles, les sanctions disciplinaires éventuellement prononcées.

◆ Ce que le dossier ne doit pas contenir

Aucune mention des opinions ou activités politiques, syndicales ou religieuses. Aucune information relative à la santé : seules les suites administratives peuvent apparaître (arrêtés de congé maladie, avis du comité médical, etc.).

◆ Forme du dossier

Les pièces doivent être numérotées de manière continue. Chaque agent est en droit de demander une photocopie de chaque pièces numérotées.



les instances



CAP

Commission Administrative Paritaire

Avant chaque CAP du CIG, une « Pré-CAP » examine les dossiers (avancements, promotions, échelons...).

Les pré-CAP sont des réunions préparatoires aux commissions administratives paritaires. **Elles permettent d'examiner en amont les dossiers d'avancements, de promotions, de vérifier leur régularité et de préparer la défense des agents.**

Vos représentants FSU des collèges, Olivier GODARD et Sylvie SALIOU, y siègent : sollicitez-les pour défendre vos droits

CST

Comité social Territorial

Le CST (Comité Social Territorial) est une instance essentielle du dialogue social au sein du Conseil départemental.

Le CST est consulté sur :

Organisation et fonctionnement des services : créations, suppressions, transferts, changements d'organigramme, mode de gestion, modernisation, règlements intérieurs, accueil des apprentis. Ressources humaines : lignes directrices de gestion, orientations stratégiques RH, ratios de promotion, critères de valeur professionnelle, plans de formation.

Égalité et conditions de travail : égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, santé-sécurité, conditions de travail, accessibilité et qualité des services.

Politique indemnitaire et action sociale : orientations, critères de répartition, protection sociale complémentaire.

Temps de travail : durée annuelle, horaires, astreintes, absences, temps partiel, journée de solidarité, compte épargne-temps.

Autres questions prévues par la loi ou les règlements.



Aux commissions du CST, vos représentants FSU, Olivier GODARD et Sylvie SALIOU, siègent et sont présents pour défendre vos droits, porter vos revendications et veiller à ce que chaque projet soit examiné dans l'intérêt des agents.

F3SCT

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Compétences de la FSSCT

La FSSCT: Analyse les risques professionnels, les facteurs de pénibilité et les conditions de travail (enquêtes, expertises).

Contribue à la prévention des risques, notamment en matière de harcèlement moral et sexuel, et propose des actions de prévention. Suggère toute mesure visant à améliorer l'hygiène, la sécurité et la formation des personnels.

Dispose d'un droit d'alerte en cas de danger grave et d'un pouvoir d'enquête en cas d'accident grave.

Concernant les conditions de travail, elle agit sur :

L'organisation et la charge de travail,

L'environnement physique (bruit, température, éclairage, etc.),

L'aménagement et l'adaptation des postes,

La construction et l'entretien des lieux de travail,

La durée et l'aménagement du temps de travail,

l'impact des nouvelles technologies (télétravail, droit à la déconnexion, etc.).

Vos représentants FSU des collèges: Olivier GODARD et Karine CANTERINI, siègent dans toutes les commissions. Leur présence garantit une continuité et une vigilance syndicale à chaque niveau, pour que la voix des agents soit entendue partout.



VOS REPRESENTANTS



Olivier GODARD

Membre élu

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT)
Pré-Commission Administrative Paritaire, (Pré-CAP)
Comité Social Territorial (CST)

06 45 62 37 15



Sylvie SALIOU

Membre élu

Pré- Commission Administrative Paritaire (Pré-CAP)
Comité Social Territorial(CST)

06 45 62 23 71



Karine CANTERINI

Membre élu

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.(F3SCT)

01 49 56 53 29



Lila TAHAR

Permanence les mercredis matin

01 49 56 53 29

Pour toute réunion, entretien individuel, besoin de conseil ou d'accompagnement,
Vous pouvez solliciter la FSU en toute confiance. L'origine de votre demande restera strictement confidentielle.



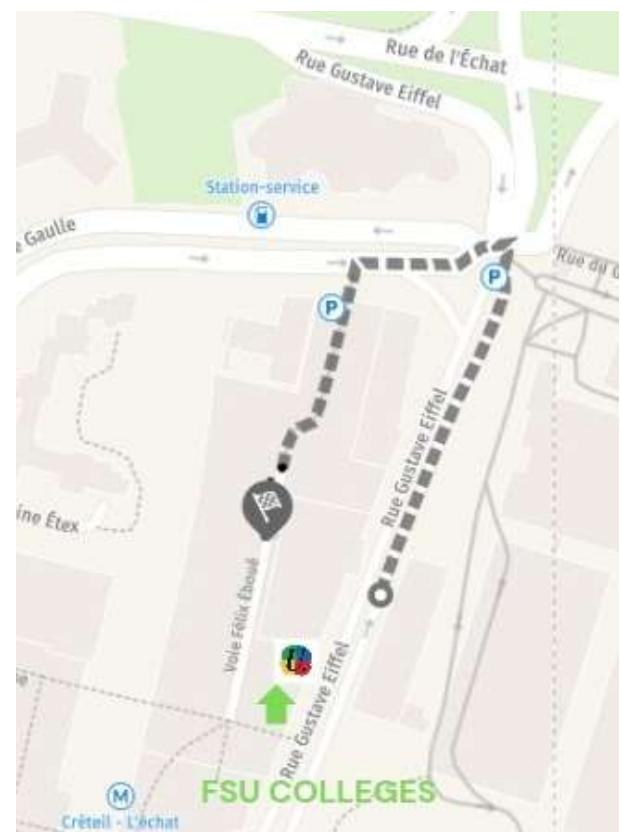
La FSU Territoriale SNUTER 94
Immeuble solidarité
Niveau -3
7-9 voie Félix Eboué
94000 CRETEIL

Info pratique

Accès à pied par la rue Gustave Eiffel.

Accès en voiture possible sur rendez-vous
(une place de stationnement sera réservée le temps de l'entretien).

Métro à proximité : Créteil Echat" sortie Hopital Mondor.



LA FSU TERRITORIALE

fsu.colleges@valdemarne.fr